

Extrait

COMMUNE HELPERKNAPP

Registre aux délibérations du collège des bourgmestre et échevins

Séance du 27 juillet 2021

Présents: Conrad Frank, bourgmestre, Bisenius Jean-Claude, Vosman Joske et Noesen Henri, échevins,

Absent: - / -

Point de l'ordre du jour no 4

Règlement de circulation temporaire (renouvellement réseaux et voirie)

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques et l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement de circulation modifié de la commune de Tuntange du 29.11.1996, approuvé par le Ministre des Transports le 28 janvier 1997;

Considérant qu'il faudra réglementer temporairement la circulation afin de garantir la sécurité de tous les usagers de la voie publique dans le cadre de des travaux de renouvellement des réseaux et de la voirie dans la rue des Champs à Tuntange ;

émet unanimement le règlement ci-après:

Art. 1.- A partir du lundi, 30 août 2021 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022, la circulation sera interdite dans la rue des Champs, entre le carrefour avec la rue du Bois et le carrefour avec la rue de Luxembourg.

Art. 2.- La présente réglementation sera signalée en conformité avec les prescriptions du Code de la route.

Art. 3.- Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 4.- Le présent règlement sera publié par affichage dans la commune.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Tuntange, le 27 juillet 2021,
le bourgmestre,

le secrétaire, f.p.

f.f. 



